

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : finances – budget pôle commercial – avance remboursable 2026 du budget principal

FINANCES – BUDGET POLE COMMERCIAL – AVANCE REMBOURSABLE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

- CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités locales de faire des avances remboursables du budget principal aux budgets annexes ;
- CONSIDERANT la nécessité de refaire la toiture du pôle commercial, et de terminer l'aménagement d'une cellule commerciale supplémentaire : le montant estimatif des travaux s'élève à 115 000€.
- CONSIDERANT que des travaux ont déjà été réalisés en 2025 pour permettre l'ouverture d'un dépôt de pain à l'automne 2025 pour un montant de 37 000€.
- CONSIDERANT que les travaux seront financés en partie par une subvention DETR (24 669€) et une subvention de la Région (15 729€).

Il convient de verser une avance remboursable d'un montant de 128 230 €.

Cette avance remboursable sera versée au budget annexe Pôle commercial (BAPC) pour la totalité de la somme en 2026 et remboursée au budget principal sur 10 annuités à partir de 2028, compte tenu du versement de la dernière échéance de remboursement de la précédente avance en 2027.

Cette avance ainsi que les modalités de son remboursement pourront être révisées, modifiées et annulées chaque année par délibération.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de verser une avance remboursable au BAPC à partir du BP selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance remboursable : 128 230€
- Sans intérêt
- Durée de remboursement de l'avance au BP : 10 ans
- Périodicité des échéances de remboursement : annuelle
- Date 1^{ère} échéance de remboursement : 30 novembre 2028
- Date dernière échéance de remboursement : 30 novembre 2037

Le remboursement annuel du capital de cette avance BAPC au BP s'effectuera selon le tableau d'amortissement suivant :

ANNEE	MONTANT ANNUITE EN EUROS
2028	12 823
2029	12 823
2030	12 823
2031	12 823
2032	12 823
2033	12 823
2034	12 823
2035	12 823
2036	12 823
2037	12 823
TOTAL	128 230

AR Prefecture

063-246301097-20260303-20260303_13-DE
Reçu le 05/03/2026

CCEDA
CC 03/03/2026
(13)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

